



**FICHE DE CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE
RÉCEPTION À TITRE ISOLÉ DE VÉHICULE
EN APPLICATION DU CODE DE LA ROUTE**

RTI03.5.8

**Aménagement d'un véhicule automobile
en engin de service hivernal**

VÉHICULES CONCERNÉS

- a) Véhicules répondant à la définition de l'article R311-1 du code de la route : véhicules à moteur de transport de marchandises*, d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes ou tracteur agricole* appartenant aux collectivités gestionnaires des voies publiques ou aux personnes agissant pour leur compte, lorsqu'ils sont équipés d'outils spécifiques destinés à lutter contre le verglas ou la neige sur les voies ouvertes à la circulation publique
- b) Tracteurs agricoles* (n'appartenant pas à une exploitation agricole) lorsqu'ils sont équipés d'outils spécifiques destinés à lutter contre le verglas ou la neige sur les voies ouvertes à la circulation publique

* Genre indiqué sur la carte grise : CAM, TRA ou VASP

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- Pièce 2 Titre de circulation du véhicule (carte grise) pour les véhicules usagés ou certificat de conformité pour les véhicules neufs
- Pièce 3 Spécimen de la notice descriptive du véhicule (à demander au constructeur ou à son représentant)
- Pièce 4 Attestation du transformateur décrivant les outils mis en place et le cas échéant, les modifications apportées au véhicule (cf. modèle annexe 2)
- Pièce 5 Certificat de montage de la carrosserie modèle dit « annexe VIII » comportant le calcul de répartition des charges, délivré par le transformateur et correspondant au véhicule en configuration hivernale
- Pièce 6 Bulletin de pesée en configuration hivernale, du véhicule à vide en ordre de marche sans conducteur ni passagers, réservoirs pleins (joindre également les bulletins de pesée à vide essieu par essieu)
- Pièce 7 Attestation de l'aménageur (cf. modèle annexe 3) de la mise en place, le cas échéant, à l'avant, d'une plaque de support d'outils (SETRA)

- Pièce 8 Justificatifs apportés par le constructeur relatifs au freinage, à la direction et aux pneumatiques établis par un laboratoire agréé si le véhicule de base a été mis en circulation après le 01/01/1998
Ces documents ne sont pas nécessaires si la notice descriptive (cf. pièce 3) prévoit ces renseignements.
- Pièce 9 Accord écrit du constructeur du véhicule d'origine ou de son représentant pour couvrir les aménagements réalisés par le transformateur précisant :
 - le PTAC
 - les charges admissibles sur chaque essieu
 - les justifications pour tout dépassement des dimensions ou poids figurant dans la notice descriptive (longueur, largeur, porte à faux avant ou arrière, poids maxi sur les essieux)
 - le type de ce véhicule permet la circulation, sans inconvénient mécanique, à une vitesse de 50 km/h pour un PTAC de X tonnes
 - les dimensions des pneumatiques avec leur indice de charge et de vitesse*Ce document n'est pas nécessaire si la notice descriptive (pièce 3) prévoit ces renseignements.*
- Pièce 10 Plan côté des équipements spécifiques (vues de côté et dessus) accompagné d'un calcul de répartition des charges dans la configuration hivernale
- Pièce 11 Plan d'implantation de la signalisation complémentaire (ou photos)
- Pièce 12 Justificatif de l'homologation des feux bleus
- Pièce 13 Procès verbal de contrôle technique du véhicule accepté et valide, établi par un centre de contrôle poids lourds agréé par la préfecture pour les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes de plus d'un an

PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VEHICULE

- Plaque de transformation à apposer sur le véhicule (cf. modèle annexe 4)
- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DRIEE/DREAL/DEAL

RECOMMANDATIONS

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.*

➤ *Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DRIEE/DREAL/DEAL qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci-dessus.*

➤ *Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, la DRIEE/DREAL/DEAL pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.*

IMMATRICULATION DU VEHICULE

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue sur le site internet :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>

ANNEXE 1

DEMANDE DE RÉCEPTION À TITRE ISOLÉ

Motif de la réception :
(voir intitulé de la fiche de constitution du dossier)

Je soussigné : (Nom et prénom)
propriétaire du véhicule ci-dessous désigné
N° de téléphone où l'on peut joindre le demandeur (heures de bureau) :
N° de télécopie :
Adresse électronique :
Adresse postale :
.....

Donne mandat à :
(coordonnées précises de la personne ou de la société mandatée le cas échéant)
N° de téléphone où l'on peut joindre le mandataire (heures de bureau) :
N° de télécopie :
Adresse électronique :
Adresse postale :
.....

Demande la réception à titre isolé de mon véhicule suivant :
Numéro d'immatriculation :
Marque :
Type :

N° d'identification :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(ce numéro, habituellement à 17 caractères, se trouve sur le certificat d'immatriculation et sur la plaque du constructeur.
Il est aussi frappé sur le châssis ou la coque du véhicule).

Le véhicule a fait l'objet des modifications / transformations suivantes :
.....
.....
.....

A, le
(Signature du propriétaire)

ATTESTATION DU TRANSFORMATEUR

Nous soussignés,.....

attestons avoir procédé sur le véhicule :

Marque

Genre

Type

N^o de série : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

aux transformations suivantes (1) :

Ces transformations effectuées sous notre responsabilité, ont été réalisées (2) :

- en tenant compte des limites fixées par la notice descriptive
- avec l'accord préalable du constructeur (voir autorisation ci-jointe)

Fait à le.....

Signature, cachet

(1) Décrire les transformations effectuées

(2) Supprimer la mention inutile

ATTESTATION DE L'AMENAGEUR

Mise en place à l'avant d'une plaque de support d'outils (SETRA)

Nous soussigné (nom, qualité) :

certifions avoir installé une plaque de base porte outils sur le véhicule suivant :

- marque :

- N° de série :

que cette plaque de base porte outils :

- est conforme aux dispositions de la norme AFNOR NF EN 15432 ;

- est posée conformément à la norme AFNOR NF EN 15432 et aux prescriptions du constructeur du véhicule ;

- est dépourvue d'aspérités et respecte en conséquence les dispositions du point 4.9 de l'annexe 1 de la directive 92/114/CE relative aux saillies extérieures à l'avant.

- ne remet pas en cause la fixation du dispositif anti-encastrement avant (pour les véhicules équipés de ce dispositif conformément aux dispositions de l'article 10-10 de l'arrêté du 19 décembre 1958 modifié relatif à l'aménagement des véhicules automobiles).

DATE et SIGNATURE

ANNEXE 4

MODELE DE PLAQUE DE TRANSFORMATION

Une plaque dont le modèle est donné ci-après, doit être posée à demeure à proximité de la plaque du constructeur ou sur un élément indémontable du véhicule.

Transformateur :
(<i>désignation de l'entreprise qui a effectué l'installation</i>)
N° d'identification :
Motif RTI : modification des poids en configuration déneigement
PTAC :
PTR :
Essieu 1 :
Essieu 2 :
Essieu 3 :

Le N° d'identification est celui figurant sur la carte grise du véhicule (ou le certificat de conformité).

La hauteur des caractères doit être au minimum de 4 (quatre) millimètres.